

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

ALEX : Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

N° 2022/093 - ADHESION AU GIP DE LA REGIE DE GESTION DES DONNEES (RGD) SAVOIE MONT BLANC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard »,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc du 28 décembre 2021 et son règlement intérieur et financier,

Vu l'avis favorable du Bureau du 6 décembre 2022,

Considérant que le groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données ;
- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires ;
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE ;
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs ;
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie ;
- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE) ;
- La RGD peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration.

Les modalités d'adhésion à la Régie de Gestion des Données (RGD) sont les suivantes :

	Part fixe	Part variable par habitant	Maxi
Commune	200 €	0.90 €	3 500 €
Communauté de communes, Commune fusionnée	3 000 €	0.65 €	10 000 €
Communauté d'agglomération	4 500 €	0.25 €	22 000 €

Pour le territoire de la CCVT, les nouvelles modalités d'adhésion sur la base d'adhésions individuelles des collectivités donneraient les montants suivants :

- Communes : 17 357€
- CCVT : 10 000€

⇒ Soit au total 27 357€ pour le territoire.

La RGD propose de mutualiser les abonnements des communes et de la CCVT avec un coût global de 17 700 €/an.

Il est proposé de valider une adhésion unique de la CCVT pour le compte de la CCVT et des communes en prévoyant un partage du coût d'adhésion entre la communauté de communes et les communes défini de la manière suivante : 20% du coût à la charge de la CCVT soit 3 540€ (coût 2021 : 2 916 €) et le reste 14 160€ partagé entre les communes au prorata de sa population (soit 0.737 cts/hab).

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont Blanc, son règlement intérieur et financier, et les conditions générales d'utilisation des données ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DECIDE** de régler la contribution annuelle correspondante à hauteur de 20 % ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'abonnement des communes de la communauté de communes aux géoservices de la RGD ;

- **DESIGNE** M. Claude COLLOMB-PATTON et M. Franck PACCARD respectivement représentants titulaire et suppléant de la CCVT au groupement d'intérêt public « RGD Savoie Mont Blanc » ;
- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ



Le Secrétaire de séance
Philippe ROISINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe ROISINE", written in a cursive style.

*Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*